

Privilège, Questions de. Passent avant toutes autres, 38.

Question Préalable, 35.

QUESTIONS :

Un député ne doit pas sortir de la question débattue, 13—
Peuvent être lues si on l'exige, 14—Ajournées par motion pour
lire les ordres du jour, 28—Questions et motions, règles qui les
concernent, 30-37.

Questions posées par des Députés. A des ministres de la Couronne,
et à d'autres, 29—Deux jours d'avis requis, 31.

Quorum. Vingt membres requis pour en former un, [page 5]—
Ajournement faute de quorum, 1—S'il n'y a pas quorum, les
noms des députés présents sont enregistrés, 4—Quorum d'un
comité spécial, 80.

Rapports annuels à la Législature. Le greffier tenu d'en préparer
une liste, 106.

REINE, SA MAJESTÉ LA :

Aucun député ne doit en parler d'une manière irrévérente, 13.

Retrait des Motions. Permis, si la Chambre y consent unanime-
ment, 34.

Réunion de la Chambre. A trois heures, P. M., chaque jour de
séance, 1—Séances du soir, 2—Les motions y relatives
peuvent être faites sans avis, 31.

Samedi. La Chambre ne siège pas ordinairement ce jour là, 1.

Séances du Soir, 2.

SERGENT D'ARMES :

Prend sous sa garde les étrangers qui se conduisent d'une
manière inconvenante, 5—Vide la chambre s'il en est requis,
6—Sa responsabilité et sa juridiction, 107—Son honoraire
pour prendre un étranger sous sa garde, 108.

SUBSIDES :